

## DELIBERATION N° SIEA-2023-0010 DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois le Conseil Syndical de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Michel BLASER.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 06

Présents : 04

Absents : 02

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 05

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BLASER Michel, M. RENAUD Marcel, M. LACROIX Régis,  
Mme FORESTIER Catherine

Procuration(s) : M. Julien BUFFAUT à Michel BLASER

Etai(ent) absent(s) : M. Romain VOLATIER

Etai(ent) excusé(s) : M. BUFFAUT Julien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Catherine FORESTIER

Date de convocation

20/09/2023

Date d'affichage

20/09/2023

## FINANCES – CRÉANCES ÉTEINTES

- Créances éteintes : Le Relais de MAISOD

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

02/10/2023

et publication du :

02/10/2023

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la régularisation de la situation comptable concernant les impayés du Relais de Maisod.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la trésorerie demande à ce que l'écriture comptable de la créance éteinte d'un montant de 2 596.92 € pour le Relais de Maisod soit effectuée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical, donne son approbation au Président pour procéder à l'écriture comptable pour la créance éteinte du Relais de Maisod à la somme de 2 596.92 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAISOD  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 039-253900302-20230927-SIEA\_2023\_0010-DE

S<sup>2</sup>LO

Syndicat intercommunal  
des Eaux et d'Assainissement  
de la Mercantine  
Siège : Mairie  
230 route du Pont de la Pyle  
39260 MAISOD  
Tél./Fax : 03 84 42 32 46